

Département de Loire Atlantique	République Française
COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON	CONSEIL du 28 MARS 2024 Délibération n° 21_28-03-2024
2, Bd de la Loire – 44260 SAVENAY	Date de convocation : 22/03/2024 Lieu de la séance : LE TEMPLE-DE-BRETAGNE Date de la séance : 28/03/2024
Présents : Messieurs : A. LE BORGNE, J.L THAUVIN, R. GUYON, D. GUILLE, T. GADAIS, P. MARTIN, P. BRIAND, J.P BLANC, R. NICOLEAU, Y. TAILLANDIER, P. CORBEL, J. TATARD Mesdames : V. BARILLAU, M. GALLERAND, P. CORMERAIS, S. MAURE, S. PASCO, C. TRAMIER, M. LEJEUNE, H. COUTELLER, V. GAUTIER, C. SACHOT, M. VANDEN BRUGGE, I. LE BELLEGO, C. PETER, S. HALLIEN-LANIO	Nombre de membres en exercice : 36 Quorum = 19 Nombre de conseillers présents : 26 Procurations : 9 Absent : 1 Nombre de votants : 35
Absents excusés ayant donné procuration à : M. GUILLARD pouvoir à C. TRAMIER N. FLAURAUD pouvoir à J. TATARD D. HARIOT pouvoir à M. LEJEUNE E. LE QUENVEN pouvoir à M. VANDEN BRUGGE A. FARCY pouvoir à C. SACHOT J. LERAY pouvoir à S. HALLIEN-LANIO M. MÉZARD pouvoir à R. NICOLEAU F. MOREAU pouvoir à P. CORBEL P. CHABAUD pouvoir à I. LE BELLEGO	Présidence : R. NICOLEAU Secrétaire de séance : S. PASCO Rapporteur : J.L. THAUVIN
Absent excusé : A. JOGUET	

**DEMANDE D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE LA
CHAPELLE-LAUNAY POUR LA CONSTRUCTION D'UN
MODULAIRE SERVICE ENFANCE-JEUNESSE**

La Communauté de Communes Estuaire et Sillon exerce la compétence Enfance Jeunesse et gère par conséquent l'accueil des jeunes au sein des 11 communes membres.

A ce titre, sur la commune de La Chapelle-Launay, un ensemble préfabriqué de 108 m² était dédié à l'accueil des jeunes. Cet espace, étant devenu obsolète voire dangereux pour l'accueil de ses usagers, a dû être démoli en faveur de la reconstruction d'un nouvel équipement.

Le nouvel ensemble, réalisé par la Communauté de communes en modulaires avec une superficie de 124 m², est implanté en lieu et place de l'ancien bâtiment. Cette surface

permettra d'accueillir entre 30 et 36 jeunes et s'adressera comme précédemment aux adolescents de moins de 18 ans des communes de la Chapelle-Launay et de Campbon.

Les objectifs sont les suivants :

- Rouvrir l'espace jeunes actuellement fermé pour permettre l'accueil du public
- Rétablir la conformité du lieu d'accueil aux normes d'accessibilité et de sécurité pour ses usagers
- Répondre aux besoins des usagers de cet équipement, dans un calendrier resserré grâce au choix d'un modulaire
- Profiter de la nouvelle surface adaptée et organisée pour accueillir d'autres services dédiés à la politique de développement de la Petite Enfance/Enfance Jeunesse de la Communauté de communes, pour créer un Lieu d'Accueil Enfant Parent,
- Ouvrir les locaux à la mutualisation afin d'optimiser son taux d'occupation pour un usage administratif et associatif pour la commune d'accueil.

Le montant hors taxes du programme est de 258 935 € HT. Le plan de financement se présente ainsi :

Poste de dépenses	Montant (HT)	Poste de recettes	Montant
Etudes et contrôles	15 552.00	Région Relance	105 695.00
Travaux	231 026.00	Département	50 000.00
Raccordements	5 701.00	CAF	20 480.00
Mobiliers	6 656.00	Fonds de concours La Chapelle Launay	25 000.00
		Autofinancement	57 760.00
TOTAL DEPENSES	258 935.00	TOTAL RECETTES	258 935.00

Vu la Commission des Finances du 13 mars 2024,

CONCLUSION

Le Conseil communautaire décide par 33 voix pour et 2 abstentions (J. Leray et S. Hallien-Lanio) :

- ☛ DE SOLLICITER auprès de la Commune de La Chapelle-Launay l'attribution d'un fonds de concours pour le financement de la construction d'un modulaire sur le territoire de la commune et destiné aux jeunes et aux associations d'un montant de 25 000 €.
- ☛ D'AUTORISER le Président à accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait le 29 mars 2024

Sandrine PASCO
Secrétaire de séance

Rémy NICOLEAU
Président



ESTUAIRE
et
SILLON
CAMPBON
COMMUNAUTE DE COMMUNES
ESTUAIRE ET SILLON

ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE LE : 05 AVR 2024
ET PUBLICATION SUR LE SITE INTERNET DE LA CCES LE : 05 AVR 2024
Le Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON
Rémy NICOLEAU